Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260213-CC2026-036-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2026
Publication : 13/02/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Dreux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de CRUCEY-VILLAGES

Séance du 19 Septembre 2023 n° 21/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil	présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation
14 Septembre 2023

Date d'Affichage

Objet de la délibération
Agrandissement Centrale Photovoltaïque : Délibération à prendre par rapport à ce projet

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf Septembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire M. Jean-Claude LAMOUR.

Présents : Mme Séverine BINET, M. Matthieu BRARD, M. Thomas CABEDOCE, M. Stéphane DUCHEMANN, Mme Laëtitia GIRARD Alexis LIEVENS, M. Louis-Marie LOGEZ, Mme Anne MAGNE, Mme Véronique MAUDET et M. Pascal TANSKI.

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia GIRARD.

ARRIVE LE :
26 SEP. 2023
SOUS - PREFECTURE DE DREUX

Monsieur le Maire informe d'une demande de permis de construire déposée en mairie le 29 Juin 2023 par EDF Renouvelable France, dont le siège social est à Paris La défense, concernant un projet d'agrandissement de la Centrale Photovoltaïque, dénommé « Crucey 2 ».

Le projet s'étend sur 78.53 ha sur l'ancienne base de l'OTAN, et se localise sur les communes de Crucey-Villages et Maillebois.

Après examen du projet, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- **de ne pas s'opposer au projet d'agrandissement de la Centrale Photovoltaïque « Crucey 2 » .**

Fait et délibéré les jours, mois en an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
M. Jean-Claude LAMOUR

Mairie de CRUCEY-VILLAGES 28270

Dépôt en Sous-Préfecture de Dreux
Le 26 SEP. 2023
et publication ou notification du 28 SEP. 2023